

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mai 2023 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ -- Mathieu ROUSSEaux - Élisabeth VILLARD - Hervé MARCON - Benoît LAFFONT - Vincent CARREY - Émeline RAPAUD- Pierre BURELLIER.

Membres représentés : Etienne CHATELON par Hervé MARCON - Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD par Élisabeth VILLARD.

Membre absent : Madjid BRIBI

Secrétaire de séance : Hervé MARCON

Le quorum 6

Approbation du procès-verbal du 26 avril 2023 à l'unanimité

D2023-05-22 : Horaire éclairage public

La sécurisation de la circulation piétonne le soir entre les parkings et l'auberge nécessite une prolongation de l'éclairage public jusqu'à 23h les jours d'ouverture. Il est donc proposé de modifier seulement l'éclairage du centre bourg comme suit :

de mai à août inclus, du mardi au samedi inclus, extinction à partir de 23h sans allumage le matin de septembre à novembre inclus, du jeudi au samedi inclus, extinction entre 23h et 7h.

Pour les autres périodes, le programme d'éclairage public reste inchangé, à savoir :

- en semaine extinction entre 21h et 7h
- les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche extinction à partir de 23h sans allumage le matin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions par 8 voix pour, 2 abstentions et autorise Mr le Maire prendre contact avec le SIEL pour opérer cette modification et à prendre un arrêté actant cette modification.

D2023-05-23 : Etude rénovation mairie

Il est proposé qu'une étude de rénovation thermique et énergétique de la mairie soit faite, considérant que le bâtiment est chauffé au gaz et qu'il est constaté un déficit d'isolation et d'étanchéité à l'air. La mise en place par l'État du Fonds Vert destiné, entre autres objectifs, à soutenir les investissements des communes dans les économies d'énergie et la réduction des consommations d'énergies fossiles.

L'étude devra considérer le bâtiment dans sa globalité et proposer des améliorations de l'enveloppe, du chauffage et des fonctionnalités des volumes, dans une démarche architecturale et d'étude thermique et énergétique. Lecture est donnée des devis demandés pour réaliser les dossiers d'état des lieux et de faisabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 9 voix pour 1 abstention et 1 voix contre d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces devis et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette étude et à déposer un dossier d'aide auprès de la Préfecture de la Loire (Fonds Vert).

D2023-05-24 : Réseau objets connectés (ROC42)

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42). M. le Maire expose la proposition du SIEL-TE d'implantation d'un équipement technique à l'intérieur du clocher de l'église. A cet effet, les conditions d'hébergement de l'équipement seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation. Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune. L'alimentation électrique de l'installation demeure à la charge de la commune. Le conseil n'identifie pas de besoin actuel en matière d'objets connectés.

La présente proposition est rejetée par 9 voix et 1 abstention.

D2023-05-25 : Convention avec l'association des racines à la cime

Le conseil examine la demande de l'association des racines à la cime de la mise à disposition de parcelles pour la création d'un verger conservatoire, pour permettre de créer un lieu d'expérimentation, d'échange de pratiques et de pédagogie autour des arbres fruitiers. Il est proposé de faire un bail agricole sur les 2 parcelles AM 98 ET 246 à la Pouyat, pour une durée de 9 années à compter du 1er novembre 2023, pour une valeur locative 2023 de 49.47 pour 31€. La valeur du point utilisé pour la détermination de la valeur locative des terrains nus est celle indiquée dans l'arrêté de fermage du 1er octobre 2022.

Les terrains sont estimés à 42 points/ ha soit 31 points pour les parcelles ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour établir cette convention de location avec l'association Des racines à la cime, pour 9 années, et aux conditions désignées dans cette dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Signatures

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

